

Tableau 2 : Nombre de demandeurs uniques de la Prestation canadienne de maladie pour la relance économique (PCMRE), selon la province ou le territoire et le groupe d'âge

Province/territoire	Groupe d'âge							Total
	Moins de 25 ans	De 25 à 34 ans	De 35 à 44 ans	De 45 à 54 ans	De 55 à 64 ans	65 ans et plus	Indéterminé	
Terre-Neuve-et-Labrador	850	1 380	1 220	810	550	190	-	5 010
Île-du-Prince-Édouard	290	300	180	120	100	30	-	1 010
Nouvelle-Écosse	2 050	3 290	2 220	1 550	1 110	340	-	10 550
Nouveau-Brunswick	1 220	2 290	1 970	1 470	1 130	300	-	8 380
Québec	21 080	28 460	24 530	20 370	14 450	3 980	-	112 890
Ontario	42 890	71 220	49 690	41 520	31 030	7 330	60	243 730
Manitoba	7 030	11 120	9 030	6 160	3 480	840	10	37 670
Saskatchewan	5 790	9 410	7 280	4 650	2 380	600	-	30 100
Alberta	22 120	36 180	31 060	19 680	10 340	2 230	10	121 620
Colombie-Britannique	15 940	24 750	18 500	13 730	9 340	2 640	30	84 930
Yukon	60	170	160	100	80	20	-	590
Territoires du Nord-Ouest	170	370	280	250	150	40	-	1 260
Nunavut	270	550	400	300	140	40	-	1 710
Extérieur du Canada	30	190	110	60	20	-	-	400
Non précisé	-	-	-	-	-	-	-	-
Total	119 770	189 660	146 630	110 750	74 320	18 590	130	659 840

Notes :

1. Les données datent du 29 août 2021 et elles pourraient changer à mesure que d'autres demandes sont reçues.
2. Le nombre de demandes et la province ou le territoire de résidence proviennent des dossiers de la Prestation canadienne de maladie pour la relance économique (PCMRE).
3. Un demandeur unique est une personne. Chaque demandeur unique peut faire une demande pour plus d'une période d'admissibilité, jusqu'à un maximum de 4 périodes pour la PCMRE.
4. Les données sont fondées sur les demandes de PCMRE présentées au moyen du portail Mon dossier de l'Agence du revenu du Canada (ARC) et du système de réponse vocale interactive. Elles comprennent aussi les demandes manuelles.
5. « Extérieur du Canada » fait référence aux demandeurs qui fournissent une adresse à l'extérieur du Canada. Les demandeurs doivent habiter et être présents au Canada pendant la ou les périodes pour lesquelles ils font une demande.

Tableau 2 : Nombre de demandeurs uniques de la Prestation canadienne de maladie pour la relance économique (PCMRE), selon la province ou le territoire et le groupe d'âge

6. Les demandeurs qui n'ont pas de province de résidence valide enregistrée dans les systèmes de l'ARC sont regroupés dans la catégorie « Non précisé ».
7. Tous les nombres sont arrondis à la dizaine près et les montants sont arrondis au millier le plus près. La somme des données peut ne pas correspondre au total en raison de l'arrondissement et/ou de la suppression.
8. Un tiret [-] indique que les renseignements ont été supprimés pour des raisons de confidentialité. Les renseignements supprimés comprennent aussi les zéros valides.
9. Les bénéficiaires peuvent se déplacer d'un programme à l'autre au fil du temps. Par exemple, un bénéficiaire qui reçoit la PCRE peut réclamer la PCREPA pour la prochaine période d'admissibilité pour prendre soin d'un membre de sa famille. Alternativement, un bénéficiaire pourrait quitter le programme d'Assurance Emploi et passer à l'un des programmes de prestations canadiennes de la relance économique administrés par l'ARC. Quel que soit le programme vers lequel les bénéficiaires se déplacent, ils ne peuvent recevoir qu'un seul type de prestations d'assurance-emploi ou de la relance économique pour une période donnée. Ainsi, additionner le nombre total de bénéficiaires uniques à travers tous les programmes pourra entraîner une surestimation.